



Le but du voyage est de participer à une compétition sportive validé par le CONI et votre séjour ne dépassera pas 90 jours.

Avertissement : Le Consulat Général se réserve le droit de demander de la documentation et des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par le Consulat Général) en Italien.

1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	<input type="checkbox"/>	Une photo d'identité - conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande comme rapporté à ce lien : https://www.icao.int/Security/mrtb/Downloads/Technical%20Reports/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf
3	<input type="checkbox"/>	Passeport, original - Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois après la date de départ du territoire de l'Union Européenne ou, en cas de plusieurs voyages, après la date départ du dernier voyage. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	<input type="checkbox"/>	Passeport, photocopie - 1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant éventuelles prorogations de validité, les remarques et les pages comportant les visas Schengen obtenus ainsi que tous les timbres d'entrée ou de sortie de l'EspaceSchengen.
5	<input type="checkbox"/>	Réservation du billet aller-retour - pour la destination en Italie où se tiendra la compétition sportive ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels.
6	<input type="checkbox"/>	Invitation à participer à la compétition sportive, original
7	<input type="checkbox"/>	Invitation signée par le Comité Olympique Italien ou la fédération sportive compétente - L'invitation de toute Fédération, nationale ou locale, doit être validée par le Comité Olympique Italien. Sans validation, les lettres des Fédérations ne sont pas valables.
8	<input type="checkbox"/>	Lettre d'invitation de la part d'un organisme Italien dûment signée par le signataire de l'organisme, original La lettre d'invitation de l'organisme invitant en Italie devra mentionner : <ul style="list-style-type: none">• Le nom et prénom de l'invité ;• La durée prévue du séjour ;• La finalité du séjour ;• L'adresse pendant le séjour en Italie ;• Le programme du séjour en Italie ;• L'éventuelle prise en charge des frais de voyage et de séjour.
9	<input type="checkbox"/>	Lettre officielle du ministère ou de l'organisme marocain concerné dans le domaine du sport
10	<input type="checkbox"/>	Assurance de voyage, original L'assurance voyage doit : <ul style="list-style-type: none">• Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour ;• Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum ;• Couvrir toute la durée de votre séjour.



11	<input type="checkbox"/>	Preuve des moyens de subsistance - pendant le séjour du demandeur de visa.
		<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge des frais par l'organisation ou l'organisme invitant le demandeur de visa ou par l'organisation ou l'organisme d'origine de celui-ci), ou• Prise en charge des frais par un particulier (Prise en charge légaliser avec preuve de lien de parenté avec le garant minus des preuves de ressource de l'hôte ou du garant, ou• Relevé d'un compte bancaire au Maroc pour les trois derniers mois, ou• Autre justificatif des ressources financières disponibles durant le séjour (carte de crédit internationale accompagnée de son relevé bancaire, bordereau d'échange de devises).

Je reconnaiss qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT